



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 juillet 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-07-251 / ENTENTE INTERMUNICIPALE DE MUTUALISATION DE CERTAINS SERVICES ET CERTAINES ACTIVITÉS DE 6 MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE les maires et directeurs généraux des municipalités de Saint-Albert, Sainte-Clotilde-de-Horton, Saint-Samuel, Sainte-Séraphine, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Saint-Valère ont tenu une première rencontre d'échanges le lundi 17 juin 2024 au bureau municipal de Saint-Albert;

ATTENDU QUE cette rencontre a permis de présenter les enjeux et les défis propres à chacune des municipalités;

ATTENDU QUE l'ensemble des participants ont convenu de poursuivre cette démarche qui vise à consolider la concertation intermunicipale afin de favoriser le développement des territoires respectifs à chacune de ces municipalités;

ATTENDU QUE la proximité de ces municipalités favorise la mise en place de partenariat et d'une stratégie commune afin de bonifier les capacités d'action municipales et l'amélioration des services offerts aux citoyens ;

En conséquence, après discussions

Il est proposé par la conseillère Joséane et appuyé par le conseiller conseiller GuyDupuis et résolu :

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère autorise le maire, monsieur Marcel Normand et le directeur général, monsieur Karl Péguy Saint-Fort à poursuivre leur participation à ces rencontres;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Valère s'engage à participer à l'élaboration du document d'entente intermunicipale en vue de la mutualisation de certains services et de contribuer à cette concertation intermunicipale.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 juillet 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier